

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE ORDINAIRE**

**7 JUILLET 2025
20 H**

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 7 juillet 2025, à 20 h, à la Maison Saint-Louis située au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Guillaume Fortier, Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Carine Durocher, Benoit Duval, Natalie Parent et Gaétan Marcil, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absence motivée : Madame la conseillère Brigitte Collin

Sont également présents : M. Joel Bélanger, *directeur général*
Mme Mylène Rioux, *directrice des Services juridiques et greffière*

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Demande de précision quant aux prochaines étapes de la signature de l'addenda 4 à la promesse d'achat-vente pour la partie du lot 6 224 191, situé sur la route Marie-Victorin.

Fin de la première période de questions.

DÉPÔTS

Dépôt – Mouvement de personnel

La greffière prend acte du dépôt du *Rapport de mouvement de personnel – Embauches du personnel* numéro MP-2025-07 préparé par le Service des ressources humaines en date du 26 juin 2025.

Dépôt – Mouvement de personnel
Personnel cadre (1^{er} janvier au 30 juin 2025)

La greffière prend acte du dépôt du *Tableau des changements apportés aux conditions de travail du personnel cadre* préparé par le Service des ressources humaines en date du 16 juin 2025.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2025-160

Approbation du procès-verbal
Séance ordinaire 2 juin 2025

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2025, tel que présenté par la directrice adjointe des Services juridiques et greffière.

ADOPTÉE.

2025-161 **Approbation des comptes – Juin 2025**

IL est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la liste des comptes à payer, soit 7 320 063,13 \$ au fonds d'administration, 955 005,03 \$ au fonds des dépenses en immobilisation, pour un total de 8 275 068,16 \$, préparée et déposée par la directrice du Service des finances et trésorière pour le mois de juin 2025.

Certificat de la trésorière numéro 4041

ADOPTÉE.

2025-162 **Demande d'autorisation de transferts budgétaires pour 2025**

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires pour l'année 2025 de 63 615 \$ au fonds d'administration et de 959 569 \$ en projets d'investissements, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 1^{er} juillet 2025 et joints à la présente.

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2025-22 **Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 649-3 abrogeant le règlement 649 décrétant le tarif des rémunérations payables lors de la tenue d'élections ou de référendums**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le règlement 649-3 abrogeant le règlement 649 décrétant le tarif des rémunérations payables lors de la tenue d'élections ou de référendums.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

A-2025-23 **Avis de motion – Règlement 707-161 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'agrandir la zone H-422 à même la zone H-483**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera soumis pour adoption le règlement 707-161 modifiant le règlement de zonage

707 afin d'agrandir la zone H-422 à même la zone H-483.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

2025-163 Adoption d'un premier projet de règlement – Règlement 707-161 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'agrandir la zone H-422 à même la zone H-483

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le projet de règlement 707-161 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'agrandir la zone H-422 à même la zone H-483.

ADOPTÉE.

2025-164 Adoption d'un premier projet de règlement – Règlement 707-159 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'y apporter des corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 707-159 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'y apporter des corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement.

ADOPTÉE.

2025-165 Adoption d'un second projet de règlement – Règlement 707-158 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'encadrer les unités d'habitation accessoire

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 2 juin 2025;

CONSIDÉRANT qu'un avis public d'assemblée publique de consultation a été publié en date du 3 juin 2025;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 16 juin 2025;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du second projet de règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le second projet de règlement 707-158 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'encadrer les unités d'habitation accessoire.

ADOPTÉE.

2025-166

Adoption d'un second projet de règlement – Règlement 710-5 modifiant le règlement sur les usages conditionnels 710 afin de retirer les normes relatives aux logements complémentaires

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 2 juin 2025;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 16 juin 2025;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du second projet de règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le second projet de règlement 710-5 modifiant le règlement sur les usages conditionnels 710 afin de retirer les normes relatives aux logements complémentaires.

ADOPTÉE.

2025-167

Adoption d'un second projet – Règlement 707-160 modifiant le règlement de zonage 707 afin de remplacer la grille des usages et normes applicable à la zone P-414 afin de modifier les usages de nature résidentielle autorisés et les normes d'implantation des bâtiments et d'aménagement des terrains

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 2 juin 2025;

CONSIDÉRANT qu'un avis public d'assemblée publique de consultation a été publié en date du 3 juin 2025;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 16 juin 2025;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du second projet de règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller
Guillaume Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le second projet de règlement 707-160 modifiant le règlement de zonage 707 afin de remplacer la grille des usages et normes applicable à la zone P-414 afin de modifier les usages de nature résidentielle autorisés et les normes d'implantation des bâtiments et d'aménagement des terrains.

ADOPTÉE.

2025-168 Adoption finale – Règlement 709-11 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin d’encadrer l’entretien des constructions

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 2 juin 2025;

CONSIDÉRANT qu’une assemblée publique de consultation a été tenue le 16 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’ADOPTER le règlement 709-11 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin d’encadrer l’entretien des constructions.

ADOPTÉE.

2025-169 Adoption finale – Règlement 711-14 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 711 afin de procéder à des corrections et ajustements pour faciliter l’application dudit règlement

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 2 juin 2025;

CONSIDÉRANT qu’une assemblée publique de consultation a été tenue le 16 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’ADOPTER le règlement 711-14 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 711 afin de procéder à des corrections et ajustements pour faciliter l’application dudit règlement.

ADOPTÉE.

2025-170 Adoption – Règlement 808-12 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation durable Programme Rénovation » afin de prévoir son application et les modalités pour l’année 2025

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion a été donné et qu’un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 2 juin 2025;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’ADOPTER le règlement 808-12 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation durable Programme Rénovation » afin de prévoir son application et les modalités pour l’année 2025.

ADOPTÉE.

2025-171

Adoption finale – Règlement 848-7 modifiant le règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale numéro 848 afin d’encadrer certains types d’unités d’habitation accessoires

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 2 juin 2025;

CONSIDÉRANT qu’une assemblée publique de consultation a été tenue le 16 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’ADOPTER le règlement numéro 848-7 modifiant le règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale numéro 848 afin d’encadrer certains types d’unités d’habitation accessoires.

ADOPTÉE.

2025-172

Adoption – Règlement 980 décrétant les exigences requises pour procéder à un branchement au réseau d’égout sanitaire et/ou pluvial ainsi qu’à un branchement au réseau d’aqueduc

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion a été donné et qu’un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 2 juin 2025;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’ADOPTER le règlement 980 décrétant les exigences requises pour procéder à un branchement au réseau d’égout sanitaire et/ou pluvial ainsi qu’à un branchement au réseau d’aqueduc.

ADOPTÉE.

2025-173

**Adoption second projet – P.P.C.M.O.I. n° 2025-029
Permettre la modification d’un bâtiment principal
1425, chemin de l’Énergie
*Groupe Robert***

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (ci-après nommé « P.P.C.M.O.I. ») présentée par le requérant afin de permettre la modification d’un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le requérant souhaite apporter une modification aux plans approuvés par le P.P.C.M.O.I. n° 2022-026, par le biais d’un second P.P.C.M.O.I.;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la résolution CCU-2025-027 du 9 avril 2025, le comité consultatif d’urbanisme recommande d’autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT le premier projet de résolution 2025-150 adopté lors de la séance ordinaire du 2 juin 2025;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 16 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le second projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° 2025-029 afin de permettre la modification du bâtiment principal situé au 1425, chemin de l'Énergie, en retirant le bandeau décoratif jaune des plans concept daté du 4 mars 2022.

ADOPTÉE.

2025-174

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2025-051
Permettre le plan concept d'affichage mural
2085, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre l'affichage mural situé au rez-de-chaussée du bâtiment principal situé au 2085, route Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2025-042 du comité consultatif d'urbanisme datée du 4 juin 2025 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2025-051 afin de permettre l'affichage mural situé au 2085, route Marie-Victorin, dans la zone C-602, le tout, selon le plan d'ensemble daté du 21 mai 2025, version 3.

ADOPTÉE.

2025-175

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2025-024
Permettre l'installation d'une enseigne murale
2085, route Marie-Victorin
*Clinique vétérinaire Varennes***

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre l'installation d'une enseigne murale composée de lettres détachées, située au 2085, route Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2025-043 du comité consultatif d'urbanisme datée du 4 juin 2025 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval

APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2025-024 afin de permettre l'installation d'une enseigne murale située au 2085, route Marie-Victorin, dans la zone C-602, le tout, selon les plans concepts datés du 10 février 2025, version 1.

ADOPTÉE.

2025-176 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2025-047**
Régulariser l'installation d'une enseigne murale
1523, chemin du Pays-Brûlé
PDG Groupe

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de régulariser l'installation d'une enseigne murale composée de lettres détachées située au 1523, chemin du Pays-Brûlé;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2025-044 du comité consultatif d'urbanisme datée du 4 juin 2025 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2025-047 afin de régulariser l'installation d'une enseigne murale située au 1523, chemin du Pays-Brûlé, dans la zone C-228, le tout, selon les plans concepts datés du 17 juillet 2023, version 1.

ADOPTÉE.

2025-177 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2025-048**
Permettre la restauration d'un bâtiment principal
257, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la restauration du bâtiment principal situé au 257, rue Sainte-Anne, par le remplacement de l'escalier de béton par un escalier en bois, le remplacement de la porte d'entrée en aluminium par une porte en bois et de restaurer la corniche en bois;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2025-038 du comité consultatif d'urbanisme datée du 4 juin 2025 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2025-048 afin de permettre la restauration du bâtiment principal par le remplacement de l'escalier de béton par un escalier en bois, le remplacement de la porte d'entrée en aluminium par une porte en bois et en restaurant la corniche en bois, situé au 257, rue Sainte-Anne dans la zone H-640, le tout selon la demande de permis déposée le 19 mai 2025.

ADOPTÉE.

**2025-178 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2025-053
Permettre la modification d'un bâtiment principal
292 à 296, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification des couleurs du bâtiment principal situé au 292 à 296, rue Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2025-039 du comité consultatif d'urbanisme datée du 4 juin 2025 recommandant au conseil d'autoriser la demande sous condition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marciel APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2025-053 afin de permettre la modification des couleurs du bâtiment principal situé au 292 à 296, rue Sainte-Anne, dans la zone H-644, le tout, selon la demande de permis déposée le 23 mai 2025, conditionnellement à ce que le requérant dépose un plan fidèle aux caractéristiques actuelles du bâtiment.

ADOPTÉE.

20 h 19 Madame la conseillère Carine Durocher déclare son intérêt pour le point suivant (propriétaire de l'immeuble visé) et se retire de la Maison Saint-Louis

**2025-179 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2025-054
Permettre la restauration d'une galerie
313, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la restauration de certaines colonnes de la galerie et du plafond de bois du bâtiment situé au 313, rue Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2025-040 du comité consultatif d'urbanisme datée du 4 juin 2025 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2025-054 afin de permettre la restauration de certaines colonnes de la galerie et du plafond de bois du bâtiment situé au 313, rue Sainte-Anne, dans la zone H-644, le tout, selon la demande de permis déposée le 28 mai 2025.

ADOPTÉE.

20 h 24 Madame la conseillère Carine Durocher entre

Monsieur le maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.

2025-180

Demande de dérogation mineure n° 2025-039
Permettre l'installation d'une clôture d'une hauteur de 1,8 mètre en cour avant
1285, boulevard Lionel-Boulet
Grues Bellerive

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue afin de permettre l'installation d'une clôture d'une hauteur de 1,8 mètre en cour avant, située au 1285, boulevard Lionel-Boulet alors que l'article 186 du règlement de zonage prévoit une hauteur maximale de 1 mètre;

CONSIDÉRANT que la clôture sera déplacée de 27 pieds vers l'avant, à des fins d'entreposage, alors que l'article 205 du règlement de zonage prohibe l'entreposage en cour avant;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2025-046 du comité consultatif d'urbanisme datée du 4 juin 2025 recommandant au conseil d'autoriser la demande, sous conditions;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville en date du 16 juin 2025 invitant toute personne intéressée à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure n° 2025-039 pour le 1285, boulevard Lionel-Boulet, dans la zone I-207, selon les plans concepts datés du 15 mai 2025 – version 3, afin de permettre :

- L'installation d'une clôture d'une hauteur de 1,8 mètre en cour avant alors que l'article 186 du règlement de zonage prévoit une hauteur maximale de 1 mètre;
- Le déplacement de la clôture de 27 pieds vers l'avant, à des fins d'entreposage, alors que l'article 205 du règlement de zonage prohibe l'entreposage en cour avant;

QUE la présente autorisation est conditionnelle aux éléments suivants :

- Aménager une bande de 75 centimètres avec de la plantation devant la clôture déplacée;
- Procéder à la plantation d'arbres et qu'une végétation d'une hauteur de 60 centimètres soit présente sur la bande de verdure entre le boulevard Lionel-Boulet et l'aire de stationnement réaménagée.

ADOPTÉE.

Monsieur le maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.

2025-181

Demande de dérogation mineure n° 2025-057
Permettre la construction d'un porche attenant à un bâtiment accessoire
34, rue des Arondelles

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue afin de permettre la construction d'un porche attenant à un bâtiment accessoire situé à 0 mètre

du bâtiment principal situé au 34, rue des Arondelles, alors que l'article 83 du règlement de zonage fixe une distance minimale de 1,5 mètre entre les deux bâtiments;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2025-045 du comité consultatif d'urbanisme datée du 4 juin 2025 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville en date du 16 juin 2025 invitant toute personne intéressée à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure n° 2025-057 pour le 34, rue des Arondelles, dans la zone H-520, afin de permettre la construction d'un porche attenant à un bâtiment accessoire dont la distance par rapport au bâtiment principal est de 0 mètre alors que l'article 83 du règlement de zonage fixe une distance minimale de 1,5 mètre entre les deux bâtiments, le tout, selon la demande de permis déposée par les requérants en date du 28 mai 2025.

ADOPTÉE.

Monsieur le maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après; aucune intervention.

**2025-182 Demande d'usage conditionnel n° 2025-043
Permettre l'aménagement d'un logement complémentaire
149, rue Ignace-Hébert**

CONSIDÉRANT la demande d'usage conditionnel présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire situé au 149, rue Ignace-Hébert;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2025-047 du 4 juin 2025, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser la demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes et qu'une affiche a été placée sur les lieux en date du 16 juin 2025 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande d'usage conditionnel n° 2025-043 afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire situé au 149, rue Ignace-Hébert, dans la zone H-442, le tout, selon les plans concepts datés du 30 avril 2025, version 1.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2025-183 Octroi de contrat – Acquisition d'un tracteur à trottoirs

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public TP-2025-03 pour l'acquisition d'un tracteur à trottoirs publié sur SÉAO le 29 avril 2025;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions aux montants suivants :

- | | |
|--------------------------|---------------|
| - Aubin & St-Pierre Inc. | 149 917,00 \$ |
| - Groupe Symac SEC | 218 250,00 \$ |

CONSIDÉRANT que l'analyse de conformité révèle que toutes les soumissions sont conformes;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 11 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER un contrat de 149 917,00 \$ exonéré des taxes au plus bas soumissionnaire conforme soit Aubin & St-Pierre Inc. pour l'acquisition d'un tracteur à trottoirs, conformément à sa soumission datée du 2 juin 2025;

D'AUTORISER une enveloppe budgétaire d'un montant maximal de 24 756,39 \$ taxes incluses pour l'ajout d'équipement.

D'AFFECTER cette dépense au fonds de roulement et de prévoir son remboursement sur une période de 10 ans à compter de 2026.

Certificat de la trésorière numéro 4031A et 4031B

ADOPTÉE.

2025-184 Octroi de contrat – Services professionnels de laboratoire – Contrat annuel

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 573.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* en matière d'adjudication de contrats pour la fourniture de services professionnels;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public SGN-2025-LABO pour des services professionnels d'une firme de laboratoire pour des études et le contrôle qualitatif des matériaux pour des projets prévus en 2025, publié sur SÉAO le 3 juin 2025;

CONSIDÉRANT la réception de cinq (5) soumissions aux montants suivants :

- | | |
|-------------------------------|-------------------------------|
| - Englobe Corp. | 154 256,21 \$ |
| - Construction & Expertise PG | 155 515,00 \$ |
| - Groupe ABS inc. | 196 283,14 \$ |
| - Solmatech inc. | 224 980,21 \$ |
| - 8418748 Canada inc. | Enveloppe de prix non ouverte |

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission est conforme;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité et de la recommandation du directeur du Service du génie en date du 2 juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat de services professionnels d'une firme de laboratoire pour des études et le contrôle qualitatif des matériaux pour des projets prévus en 2025 au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la firme Englobe Corp., au montant de 154 256,21 \$ incluant les taxes;

D'AFFECTER cette dépense comme suit :

- 1) Au règlement 999 – 42 672,97 \$;
- 2) Au fonds de roulement – 28 007,91 \$;
- 3) Au fonds d'administration – 83 575,33 \$.

Certificats de la trésorière numéro 4044 A-B-C

ADOPTÉE.

2025-185 Octroi de contrat – Réfection du pavage des rues Brien, Dalpé et Parisot

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public SGN-2025-0201 pour des travaux de réfection du pavage des rues Brien, Dalpé et Parisot publié sur SÉAO le 13 mai 2025;

CONSIDÉRANT la réception de cinq (5) soumissions aux montants suivants :

- Eurovia Québec Construction inc.	1 971 912,83 \$
- Pavage Axion inc.	2 349 980,25 \$
- Roxboro Excavation inc.	2 395 249,53 \$
- Les Entreprises Michaudville inc.	2 439 000,00 \$
- Pavage Métropolitain inc.	2 532 531,50 \$

CONSIDÉRANT que l'analyse de conformité révèle que toutes les soumissions sont conformes;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie en date du 23 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER un contrat de 1 971 912,83 \$, incluant 10 % d'imprévus et les taxes au plus bas soumissionnaire conforme, soit Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de réfection du pavage des rues Brien, Dalpé et Parisot, conformément à sa soumission datée du 17 juin 2025;

DE FINANCER cette dépense par le *règlement 999 décrétant des travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable et réfection du pavage des rues Brien, Dalpé et Parisot et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 985 000 \$ pour en acquitter le coût.*

Certificat de la trésorière numéro 4036

ADOPTÉE.

2025-186

Octroi de contrat – Mise à jour du Plan d'action pour contrer l'érosion des berges du fleuve Saint-Laurent et de l'embouchure de la rivière Saint-Charles dans le parc de la Commune à Varennes

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2020-363 octroyant à la firme T2 Environnement Inc. un mandat d'élaboration d'un plan d'action afin de limiter l'érosion des rives du fleuve dans le parc de la Commune;

CONSIDÉRANT que ce plan d'action doit être mis à jour en cours d'année afin de refaire un nouveau profil de la ligne de recul des berges et de mettre à jour les inventaires biologiques réalisés en 2020;

CONSIDÉRANT que les travaux nécessaires à la stabilisation des berges nécessitent une autorisation ministérielle, pour laquelle il est utile de prévoir un accompagnement;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale en date du 13 mai 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à T2 Environnement Inc. un contrat de 54 338,51 \$ taxes incluses pour un mandat visant la mise à jour du plan d'action afin de limiter l'érosion des rives du fleuve dans le parc de la Commune, conformément à l'offre de service datée du 16 avril 2025;

D'OCTROYER à T2 Environnement Inc. un contrat de 26 139,57 \$ taxes incluses pour un mandat d'accompagnement en vue de déposer une demande d'autorisation ministérielle, conformément à l'offre de service datée du 16 avril 2025;

D'AFFECTER cette dépense au fonds vert.

Certificat de la trésorière numéro 4024

ADOPTÉE.

2025-187

Octroi de contrat – Mandats de caractérisation des herbiers aquatiques et d'inventaire biophysique – Parc de l'île Sainte-Thérèse

CONSIDÉRANT la convention de financement dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain pour la réalisation du plan directeur du parc métropolitain de l'île Sainte-Thérèse, intervenue entre la Communauté métropolitaine de Montréal (ci-après nommée « CMM ») et la Ville de Varennes et entériné par la résolution 2021-274 adoptée lors de la séance ordinaire du 17 mai 2021;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2022-169, lors de la séance ordinaire du 4 avril 2022 octroyant à Stantec Expert-Conseils Itée le mandat de services professionnels pour l'élaboration du plan directeur visant la création du parc métropolitain de l'île Sainte-Thérèse;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale intervenue entre les villes de Repentigny, Montréal et Varennes et entériné par la résolution 2022-174 adoptée lors de la séance ordinaire du 4 avril 2022, afin que la Ville de

Varennes s'engage à réaliser le plan directeur du parc de l'île Sainte-Thérèse;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes de concert avec la Ville de Repentigny, l'arrondissement de Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et la CMM ont déterminé que deux études environnementales doivent être effectuées dans le but d'identifier des endroits potentiels pour l'installation d'un quai public et de répertorier des sites d'intérêt à mettre en valeur ou à protéger tout autour du chemin de l'île Sainte-Thérèse;

CONSIDÉRANT la convention de financement à signer afin de prévoir la répartition des coûts de ces études avec la CMM et les villes partenaires du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale en date du 19 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER au comité ZIP des Seigneuries et au comité ZIP Jacques-Cartier un contrat de 24 034,47 \$ taxes incluses pour un mandat de caractérisation des herbiers aquatiques dans le cadre du projet de l'île Sainte-Thérèse, conformément à son offre de service du 11 juin 2025;

D'OCTROYER à T2 Environnement Inc. un contrat de 124 943,33 \$ taxes incluses pour la réalisation du plan d'intervention biophysique dans le cadre du projet de l'île Sainte-Thérèse, conformément à son offre de service datée du 12 juin 2025;

D'AFFECTER ces dépenses au fonds vert.

QUE la Ville de Varennes acquitte la facture en totalité, et que le 2/3 desdites factures seront remboursées par la CMM, via la convention de financement à signer et que le solde non financé sera alors réparti entre les villes de Varennes, Repentigny et Montréal. La portion de la Ville de Varennes est répartie de la façon suivante :

- 2 670,50 \$ taxes incluses pour le mandat de caractérisation des herbiers aquatiques;
- 13 882,59 \$ taxes incluses, pour la réalisation du plan d'intervention biophysique.

Certificats de la trésorière numéro 4040 A et B

ADOPTÉE.

2025-188

Demande de financement – Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain – Phase II

CONSIDÉRANT que les villes de Varennes, Repentigny et Montréal, ainsi que la Communauté métropolitaine de Montréal (ci-après nommée « CMM ») prévoient aménager un parc métropolitain sur l'île Sainte-Thérèse;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer une étude biophysique selon un plan d'inventaire et la caractérisation des herbiers aquatiques pour préciser, entre autres, la localisation du futur quai présenté au plan directeur de l'île Sainte-Thérèse;

CONSIDÉRANT que les villes de Varennes, Repentigny et Montréal ont convenu de mandater la Ville de Varennes pour déposer toute demande d'aide financière liée à ce projet;

CONSIDÉRANT que la CMM met à la disposition des organismes admissibles un Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes doit satisfaire aux exigences du Programme pour bénéficier de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DÉPOSER à la Communauté métropolitaine de Montréal une demande de financement pour étude biophysique selon un plan d'inventaire et la caractérisation des herbiers aquatiques pour la création du parc métropolitain de l'île Sainte-Thérèse indiqué ci-haut dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase II;

DE SIGNIFIER à la CMM que la Ville de Varennes s'engage à assumer sa part d'investissement au projet;

DE SIGNIFIER à la CMM que la Ville de Varennes s'engage à réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement;

DE SIGNIFIER à la CMM que la Ville de Varennes s'engage à maintenir un accès permanent et public du terrain visé par le projet et à maintenir l'accès gratuit ou lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

D'AUTORISER la signature d'une convention de financement dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase II, avec la Communauté métropolitaine de Montréal, par le directeur général, pour et au nom de la Ville de Varennes;

D'AUTORISER le chef de division – Développement durable au Service de l'urbanisme et de l'environnement à agir, à titre de chargé de projet, au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

2025-189

Octroi de contrat – Nettoyage des berges de la rivière Notre-Dame

CONSIDÉRANT l'entente 1614-001CT02 relative à la gestion des cours d'eau intervenue le 25 août 2014 entre la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville et la Ville de Varennes;

CONSIDÉRANT que cette entente précise les responsabilités liées aux travaux de rétablissement de l'écoulement des cours d'eau;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu que la Ville de Varennes procédera à l'enlèvement des obstructions ponctuelles sur six lots, ainsi qu'au retrait d'obstacles potentiels afin de contrer l'érosion des berges de la rivière Notre-Dame;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale en date du 17 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Service d'élagage Boisvert inc. un contrat de 16 527,66 \$ taxes incluses pour le nettoyage des berges de la rivière Notre-Dame, conformément à sa soumission datée du 3 juin 2025;

D'AFFECTER cette dépense au fonds vert.

Certificat de la trésorière numéro 4038

ADOPTÉE.

2025-190 Octroi de contrat – Achat de 8 bornes de recharge

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2025-065, lors de la séance ordinaire du 10 mars 2025 autorisant la signature de documents en lien avec une demande d'aide financière visant l'acquisition de bornes de recharge;

CONSIDÉRANT que le financement a été confirmé auprès d'Hydro-Québec dans le cadre du Programme de subvention des 4 500 bornes de recharge du Circuit électrique 2025-P1;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale en date du 18 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à FLO Solutions de recharge un contrat de 54 754,55 \$ taxes incluses pour l'achat de 8 bornes de recharge de niveau 2 SmartTWO double, conformément à sa soumission datée du 29 mai 2025;

D'AFFECTER cette dépense au fonds vert.

Certificat de la trésorière numéro 3984

ADOPTÉE.

2025-191 Octroi de contrat – Acquisition de bancs de parc pour le Boulodôme

CONSIDÉRANT la construction de terrains de pétanque couverts au parc du Pré-Vert;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 19 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Michel Morelli Designers Inc. un contrat de 65 133,34 \$ taxes incluses pour l'acquisition de 18 bancs de parc, conformément à sa soumission datée du 18 juin 2025;

D'AFFECTER cette dépense au fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat de la trésorière numéro 4039

ADOPTÉE.

2025-192 Octroi de contrat – Mobilier pour la plage urbaine au parc de la Commune

CONSIDÉRANT la construction d'une plage urbaine au parc de la Commune;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 2 mai 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Michel Morelli Designers Inc. un contrat de 137 211,17 \$ taxes incluses, représentant 129 292,08 \$ taxes nettes, pour l'acquisition de mobilier urbain pour la plage urbaine au parc de la Commune, conformément à sa soumission datée du 2 mai 2025;

D'AFFECTER cette dépense au fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat de la trésorière numéro 4004

ADOPTÉE.

2025-193 Projet 2025 affecté au fonds de roulement – Travaux correctifs au complexe aquatique

CONSIDÉRANT les dommages importants constatés aux drains de plage entourant la piscine du complexe aquatique lors de travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 11 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER une enveloppe budgétaire maximale de 24 640,43 \$, taxes incluses, pour des travaux correctifs des drains de plage au complexe aquatique;

D'AFFECTER cette dépense au fonds de roulement et de prévoir son remboursement sur une période de 10 ans à compter de 2026.

Certificat de la trésorière numéro 4033

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2025-194 Entente intermunicipale – Étude biophysique selon un plan d’inventaire et la caractérisation des herbiers aquatiques – Parc métropolitain sur l’île Sainte-Thérèse
Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que les villes de Varennes, Repentigny et Montréal, ainsi que la Communauté métropolitaine de Montréal prévoient aménager un parc métropolitain sur l’île Sainte-Thérèse, par le biais d’une entente intermunicipale conclue entre les parties et entérinée par la résolution 2022-174;

CONSIDÉRANT que pour la suite du projet, il est nécessaire d’effectuer une étude biophysique selon un plan d’inventaire et la caractérisation des herbiers aquatiques pour préciser, entre autres, la localisation du futur quai présenté au plan directeur de l’île Sainte-Thérèse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’AUTORISER la signature de l’entente intermunicipale des villes de Repentigny et Montréal, par monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le directeur des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

2025-195 Bail de location – Sportplex de l’Énergie inc.
Autorisation de signature

CONSIDÉRANT l’entente intervenue le 9 février 2015 entre le Sportplex de l’Énergie et la Ville de Varennes entérinée par la résolution 2015-081 en ce qui a trait à la vente d’un terrain et la construction d’un complexe sportif à deux glaces et l’engagement du Sportplex de l’Énergie Inc. à accorder à la Ville de Varennes, un droit de priorité réel et perpétuel concernant la disponibilité, la location et le choix d’heures de glace;

CONSIDÉRANT l’intérêt et la reconnaissance des deux parties à ce que cette entente respecte les fins municipales et plus particulièrement, permette à la Ville de Varennes d’offrir à la population, un service municipal répondant à ses besoins;

CONSIDÉRANT que le bail de location pour les années 2020 à 2025, intervenu entre Sportplex de l’Énergie inc. et la Ville de Varennes le 23 juin 2020, entériné par la résolution 2020-284, vient à échéance;

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent renouveler leur entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature d'un bail de location avec Sportplex de l'Énergie inc. pour les années 2025 à 2030, par monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le directeur général, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**2025-196 Addenda 4 à la promesse d'achat-vente – Partie du lot 6 224 191 – Route Marie-Victorin
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la promesse d'achat-vente intervenue entre la Ville de Varennes et Éthanol Cellulosique Varennes S.E.C. le 28 mars 2017 concernant une partie du lot 6 224 191 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT que l'addenda 1 à la promesse d'achat-vente a été signé le 19 juin 2017;

CONSIDÉRANT que l'addenda 2 à la promesse d'achat-vente a été signé le 6 octobre 2020 et qu'il a été annulé par la résolution 2021-552, adoptée lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que l'addenda 3 à la promesse d'achat-vente a été signé le 1^{er} juillet 2025;

CONSIDÉRANT que le délai pour la période de révision de la vente ainsi que celui pour la signature de l'acte de vente doivent être prolongés afin de permettre à la Ville et à Éthanol Cellulosique Varennes S.E.C. d'effectuer le lotissement du terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature de l'addenda 4 à la promesse d'achat-vente pour la partie du lot 6 224 191 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, ainsi que tout autre acte donnant effet à la présente, avec Éthanol Cellulosique Varennes S.E.C., par monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le directeur des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

2025-197 Projet de développement de logements sociaux et abordables – Office régional d'habitation de Marguerite-D'Youville

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes souhaite favoriser la construction d'un immeuble de logements sociaux et abordables sur une partie de la propriété municipale située au 2016, boulevard René-Gaultier;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes souhaite mandater Mme Mélanie Sanche, directrice générale de l'Office régional d'habitation de Marguerite-D'Youville (ci-après nommé « ORH »), pour assurer le dépôt du projet auprès des différentes instances compétentes;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes souhaite déléguer à l'ORH la

responsabilité de prendre en charge, pour et au nom de la Ville, l'ensemble des démarches nécessaires à la transformation du bâtiment actuellement situé au 2016, boulevard René-Gaultier en vue de le rendre apte à accueillir un projet de logements sociaux et abordables;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes souhaite également autoriser l'ORH à entreprendre, en son nom, toutes les démarches visant à obtenir les permis et autorisations requis pour la transformation du bâtiment existant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'Office régional d'habitation de Marguerite-D'Youville, représenté par sa directrice générale, Mme Mélanie Sanche, ou par son directeur des immeubles, M. Bruno Bernier, à réaliser, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'ensemble des démarches nécessaires à la transformation du bâtiment situé au 2016, boulevard René-Gaultier afin de permettre la construction d'un immeuble de 35 unités de logements sociaux et abordables.

ADOPTÉE.

2025-198

Appui de la Ville de Varennes – Programme d'aide financière Québec Amis des Aînés – Piétons Québec

CONSIDÉRANT le projet Piétons un jour, piétons toujours de l'organisme Piétons Québec visant à informer et à outiller les acteurs municipaux sur les moyens d'adapter l'aménagement de l'espace public en favorisant le vieillissement actif de leur population en facilitant la pratique de la marche;

CONSIDÉRANT la création d'un projet visant à encourager les aînés à intégrer la marche comme moyen de transport au quotidien et ainsi les accompagner dans la transition entre la marche de loisir et la marche utilitaire, afin de favoriser un vieillissement actif et autonome;

CONSIDÉRANT que le projet est disponible dans le cadre du programme d'aide financière Québec Amis des Aînés et que celui-ci s'inscrit dans la continuité du projet en cours Piétons un jour, piétons toujours;

CONSIDÉRANT que le comité de sécurité publique est favorable à assurer le suivi avec les Services récréatifs et communautaires quant à l'application du projet au sein de la Ville de Varennes;

CONSIDÉRANT la mise à jour de la politique de la famille et des aînés (MAE/MADA), qui prévoit une action en lien avec Piétons Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER le nouveau projet de Piétons Québec à titre de partenaire dans le cadre du programme d'aide financière Québec Amis des Aînés.

ADOPTÉE.

2025-199

**Mandat pour l'application de divers règlements
Préposés à la réglementation**

IL est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE MANDATER madame Élodie Bourke et monsieur Thomas Lambert, à titre de préposés à la réglementation et responsable de l'application des règlements suivants :

- RM-VAR-204 concernant la circulation;
- RM-VAR-302 concernant les animaux;
- 480 concernant le parc canin;
- 529 concernant les nuisances;
- 985 concernant la signalisation;
- 661 concernant la sécurité, paix et ordre.

D'AUTORISER madame Élodie Bourke et monsieur Thomas Lambert à émettre des constats d'infractions en vertu desdits règlements.

ADOPTÉE.

2025-200

**Assurances collectives
Renouvellement 2025-2026 – Partage des primes**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été lancé pour le renouvellement du contrat d'assurances collectives pour la période 2024-2029;

CONSIDÉRANT que le contrat d'assurance collective a été renouvelé le 1^{er} juin 2024 pour une période de 5 ans;

CONSIDÉRANT que le total des primes exigées pour ce renouvellement représente une augmentation pour la majorité des groupes;

CONSIDÉRANT que la Ville a préparé un tableau du partage des primes dans le respect de différents paramètres :

- dispositions de la convention collective;
- dispositions du recueil des conditions de travail des cadres;
- pourcentages historiques convenus entre la Ville et ses employés;

CONSIDÉRANT que ce tableau a été présenté aux représentants syndicaux ainsi qu'aux représentants du personnel cadre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER le tableau du partage des primes mensuelles d'assurances collectives pour la période du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2026.

ADOPTÉE.

**2025-201 Participation de la Ville de Varennes – Projet pilote
Élections Québec**

CONSIDÉRANT que l'article 659.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* permet à toute municipalité qui le souhaite de conclure une entente avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et le directeur général des élections pour mettre en œuvre des projets pilotes visant l'organisation et le déroulement d'une élection ou d'un référendum;

CONSIDÉRANT que le projet pilote est relatif à un nouveau modèle de bulletin de vote incluant la photographie des candidates et candidats à chaque poste en élection, dans le but de faciliter l'exercice du vote par les électrices et les électeurs;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de participer activement à ce projet pilote dans le cadre des élections municipales générales de 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE CONFIRMER la participation de la Ville de Varennes au projet pilote dans le cadre des élections municipales générales de 2025, conditionnellement à ce qu'un fournisseur puisse imprimer les bulletins de vote;

D'AUTORISER la présidente d'élection et greffière à signer l'entente à intervenir avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'avec le directeur général des élections.

ADOPTÉE.

2025-202 Rémunération du personnel électoral – Élections municipales générales de 2025

CONSIDÉRANT que l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* permet au conseil de la Ville d'établir un tarif de rémunération ou d'allocation payable à tout membre du personnel électoral pour les fonctions qu'il exerce;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite majorer la rémunération payable au personnel électoral ou référendaire afin, entre autres, de s'assurer d'un salaire minimum réglementaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le tarif de rémunération pour le personnel électoral en fonction de l'élection municipale générale de 2025, tel que prévu à l'annexe A des présentes;

D'AUTORISER la directrice du Service des finances et trésorière à payer, sur recommandation de la présidente d'élection et/ou de la secrétaire d'élection, les personnes qui auront exercé une fonction, selon le présent tarif.

ADOPTÉE.

2025-203

Organisation municipale de sécurité civile – Désignation des membres

CONSIDÉRANT la résolution 2025-103 adoptée lors de la séance ordinaire du 7 avril 2025, créant une organisation municipale de sécurité civile et désignant certains fonctionnaires à titre de membres de ladite organisation municipale;

CONSIDÉRANT le mouvement de personnel au sein de la Ville;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ABROGER toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de la sécurité civile de la Ville;

DE DÉSIGNER les personnes suivantes comme membres de l'organisation municipale de sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

FONCTION	NOM
Coordonnateur municipal de sécurité civile	Joel Bélanger
Coordonnateur municipal adjoint de sécurité civile	Serge Beauregard
Coordonnateur municipal adjoint de sécurité civile	Caroline Gagnon
Responsable de la mission <i>Coordination</i>	Judith Frappier
Responsable substitut de la mission <i>Coordination</i>	Karine Duval
Responsable de la mission <i>Politique</i>	Caroline Malo
Responsable substitut de la mission <i>Politique</i>	Mélissa Chagnon
Responsable de la mission <i>Liaison</i>	Dominic Scully
Responsable substitut de la mission <i>Liaison</i>	Mathieu Vallée
Responsable substitut de la mission <i>Liaison</i>	Karl Wayland
Responsable de la mission <i>Technologies de l'information</i>	Jean-Christophe Dubois-Thirion
Responsable substitut de la mission <i>Technologies de l'information</i>	Gilles Gamelin
Responsable de la mission <i>Administration</i>	Julie Crochetière
Responsable substitut de la mission <i>Administration</i>	Karine St-Jacques
Responsable substitut de la mission <i>Administration</i>	Nicolas Koltoukis
Responsable de la mission <i>Communications</i>	Pierre-Guy Dallaire
Responsable substitut de la mission <i>Communications</i>	Élise Magnan Bélanger
Responsable substitut de la mission <i>Communications</i>	Yannick Roy
Responsable de la mission <i>Personnes sinistrées</i>	Manon Lanneville
Responsable substitut de la mission <i>Personnes sinistrées</i>	Ève Fontaine
Responsable substitut de la mission <i>Personnes sinistrées</i>	Natacha Pilon
Responsable de la mission <i>Logistique et expertises techniques</i>	Bruno Gravel
Responsable substitut de la mission <i>Logistique et expertises techniques</i>	Pier-Luc Millette
Responsable substitut de la mission <i>Logistique et expertises techniques</i>	Mathieu Boudreau-Milot
Responsable de la mission <i>Sécurité Incendie</i>	Alexandre Sigouin
Responsable substitut de la mission <i>Sécurité Incendie</i>	Emanuel Medeiros
Responsable substitut de la mission <i>Sécurité Incendie</i>	Daniel Deslauriers

ADOPTÉE.

2025-204

**Calendrier des activités des membres du conseil – Juillet 2025
Autorisation de dépenses**

IL est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER les dépenses reliées à la présence des élus aux différentes activités, répertoriées au calendrier pour le mois de juillet 2025, tel qu'annexé à la présente.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande de précision sur l'utilisation du fonds de carrière et sablières dans le cadre des travaux de correction de pavage effectués au courant de l'année 2024;
- Suggestion quant à la possibilité d'aviser les citoyens sur le camionnage de nuit à certains endroits sur le territoire de la Ville;
- Demande d'aménagement d'un corridor de sécurité reliant les rues Suzor-Côté, Émile-Nelligan, Perrault et Gabrielle-Roy;
- Demande de précision sur l'intention d'agrandir la zone H-422 à même la zone H-483 par le biais du règlement 707-161 modifiant le règlement de zonage 707;
- Demande d'intervention auprès de la compagnie BauVal concernant les activités de camionnage de nuit;
- Demande de clarification sur l'emplacement prévu des afficheurs de vitesse à installer sur le chemin de la Butte-aux-Renards;
- Demande d'information sur les travaux d'urgence réalisés sur le chemin de la Baronnie le 24 juin 2025;
- Demande de suivi relativement à la démolition de l'ancienne caserne;
- Demande de suivi relativement à la demande d'interdiction de stationnement sur le chemin de la Baronnie;
- Remerciements adressés à l'administration municipale pour l'entretien des fossés municipaux, notamment la coupe des herbes.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 22.

Le maire,

*La directrice adjointe des Services
juridiques et greffière,*

Martin Damphousse

Mylène Rioux, OMA